



Doc. 16463
25 août 2026

Mines antipersonnel et armes à sous-munitions: réaffirmer les engagements humanitaires dans un nouveau contexte sécuritaire

Proposition de résolution

déposée par M. Damien COTTIER et d'autres membres de l'Assemblée

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

Les mines antipersonnel et les armes à sous-munitions comptent parmi les menaces humanitaires les plus persistantes: plus de 80 % des victimes sont civiles dont près de 40 % d'enfants. Leurs effets meurtriers se prolongent pendant des décennies après la fin des conflits et entravent durablement la reconstruction post-conflit. C'est pourquoi l'Assemblée parlementaire a fortement appuyé la Convention d'Ottawa de 1997 sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction et la Convention d'Oslo de 2008 sur les armes à sous-munitions ([Résolution 1085 \(1996\)](#), [Résolution 1668 \(2009\)](#), [Recommandation 1343 \(1997\)](#) et [Recommandation 1871 \(2009\)](#)).

Or ces piliers du droit humanitaire moderne sont aujourd'hui remis en question y compris au sein d'États membres du Conseil de l'Europe. Face à l'agression militaire illégale de la Fédération de Russie contre l'Ukraine et à la dégradation de l'environnement stratégique européen, plusieurs États – Pays baltes, Pologne, Finlande, Ukraine – ont annoncé leur retrait de la Convention d'Ottawa. La Lituanie s'est aussi retirée de la Convention d'Oslo que la Pologne, l'Estonie, la Lettonie, la Finlande, la Roumanie et la Türkiye n'avaient jamais signée. Ces évolutions traduisent un véritable changement de paradigme sécuritaire pour ces pays et pour le continent que l'Assemblée ne saurait minimiser.

L'affaiblissement simultané des deux conventions risque néanmoins d'éroder les normes internationales et de fragiliser plus largement l'architecture du droit humanitaire.

Au vu de cette évolution l'Assemblée devrait analyser en détail la situation en évaluant à fois la valeur opérationnelle effective de ces armes dans les doctrines de défense modernes et leurs conséquences humanitaires et socio-économiques à long terme.

L'Assemblée devrait préparer un rapport faisant le point sur l'état des conventions d'Ottawa et d'Oslo dans le nouveau contexte sécuritaire européen, examinant les préoccupations des États qui s'en écartent, évaluant les implications humanitaires, juridiques et sécuritaires et formulant des recommandations pour concilier impératifs de défense, obligations humanitaires et perspectives de reconstruction.

Signé (voir au verso)



Signé¹:

COTTIER Damien, Suisse, ADLE
BERGONZI Régis, Monaco, ADLE
BOUYX Bertrand, France, ADLE
ESTRELA Edite, Portugal, SOC
FASSINO Piero, Italie, SOC
FLORIDIA Aurora, Italie, SOC
FRESKO-ROLFO Béatrice, Monaco, ADLE
GERMAN Michael, Royaume-Uni, ADLE
IKIĆ BANIČEK Kristina, Croatie, SOC
MARTINEZ SEIJO Luz, Espagne, SOC
MOLINA Fabian, Suisse, SOC
NOWICKA Wanda, Pologne, SOC
OBERHOFER Dominik, Autriche, ADLE
PERTEGHELLA Manuela, Royaume-Uni, ADLE
PRAMMER Agnes Sirkka, Autriche, SOC
PULJAK Marijana, Croatie, ADLE
RISCH Marc, Liechtenstein, ADLE
VAUGHAN Tony, Royaume-Uni, SOC
VOGELSANG Nadine, Liechtenstein, ADLE
WENAWESER Christoph, Liechtenstein, ADLE

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
SOC: Groupe des socialistes, démocrates et verts